

Le 8 novembre 2010

Mme Gabrielle Hamel
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, Chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

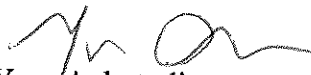
Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 16 septembre 2010, concernant une consultation pour de l'exploration minière dans le périmètre urbain de la Municipalité de Taschereau, soit le périmètre urbain du village de Laferté.

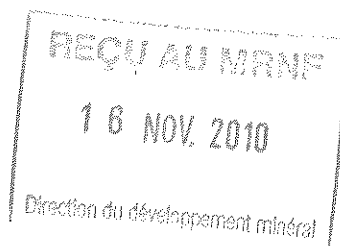
La Municipalité a consulté la population concernée par la demande. Suite à cette consultation, la Municipalité de Taschereau vous avise de son opposition à toute émission de claims miniers dans le secteur urbanisé de Laferté.

Le secteur urbanisé est composé de terrains privés, occupés en grande partie de résidences. Il n'y a pas de réseau d'aqueduc. Les gens ne veulent pas que des travaux d'exploration minière ne viennent endommager leurs puits de surface ou artésien.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Aubut, directeur général



COPIE DE RÉOLUTION

À une séance régulière du Conseil ajournée au 10 novembre 2010, à laquelle étaient présents M. Lucien Côté, maire et les conseillers suivants :

M. Julien Chalifoux,
Mme Céline Lambert,
M. Henri Lampron,

Mme Jocelyne Deschênes,
Mme Christine Chalifoux,
M. Yvon Arseneault,

Formant quorum sous la présidence du maire.
M. Yves Aubut, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement que la Municipalité de Taschereau refuse toute exploration minière (demande de claims miniers) dans le périmètre urbain du village de Laferté.

Adoptée.

Copie certifiée et conforme, selon la résolution #2539-11-10
Donnée à Taschereau, ce 12 novembre 2010.



Yves Aubut, sec.-trés.